

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de l'AUDE

Arrondissement
de NARBONNE

Domaine :
Comptabilité

Objet :
Subvention
exceptionnelle à la
caisse des écoles

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	10
- votants	14
- absents	05
- exclus	

Convocation en date
du : 09/12/2022

Affichage en date
du :

Publication de la
présente en date
du :

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :

PAR PUBLICATION
LE :

Séance du Conseil Municipal du 16/12/2022

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, Alain CECCHINATO, AGUAS Marie Line, TROCHON Marjolaine, CRESSEND Laurent, ROCHETTE Justin, HAMOUDI Bilal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MARTINEZ Christine, CARDONA Delphine, VIGNON Lucie, PRIOLEAU Karine, RANDRIAMANALINA Nalson. .

Procurations : Christine MARTINEZ à Marjolaine TROCHON, Delphine CARDONA à Anne-Sophie LEDOYEN, Lucie VIGNON à Georges COMBES, Karine PRIOLEAU à Marie Line AGUAS.

Secrétaire : TROCHON Marjolaine

Monsieur le Maire indique au conseil que la facture de la séance de cinéma offerte aux enfants des écoles pour Noël a été pris en charge par la caisse des écoles.

Il propose au conseil de rembourser cette facture d'un montant de 358,40 € à la caisse des écoles par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Le conseil après délibération :

☑ Donne son accord pour que soit attribué à la caisse des écoles une subvention exceptionnelle de 358,40 €

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas le 16/12/2022
Georges COMBES
Maire